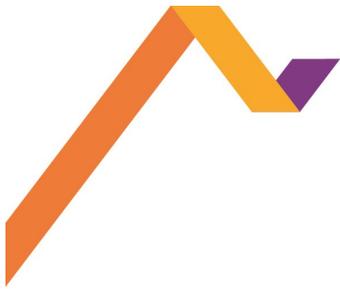




Rapport d'Activités Année 2015





N'oublions jamais...





Sommaire



La Communauté de Communes DRAGA

Qu'est-ce que l'intercommunalité	Page 4
Création et composition	Page 5
Elus Communautaires	Page 8
Fonctionnement de la CC DRAGA	Page 9

Pôle Administratif et Financier

Finances	Pages 10-11-12-13
Ressources Humaines	Pages 14-15-16
Agences Postales	Page 17

Pôle Développement Territorial

Développement Economique	Page 18-19
Tourisme	Page 20
Habitat	Page 21-22-23

Pôle Environnement

Gestion des déchets	Page 23-24
Politique de l'Eau	Page 24-25
Transport à la demande	Page 27-28

Pôle Petite Enfance-Enfance-Jeunesse

Dossiers importants 2015	Page 29-30
Evènementiels 2015	Pages 30-31

Communication

Nouveautés 2015	Pages 32-33
Evènements-Séminaires des élus 2015	Pages 34-35

Qu'est ce qu'une Communauté de Communes ?

Les Communautés de Communes sont des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, c'est-à-dire disposant de ressources fiscales propres. L'objectif est d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue d'élaborer un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Pour faire simple, elle exerce en lieu et place des communes membres, des compétences obligatoires et des compétences optionnelles. Les communes peuvent transférer des compétences supplémentaires dans une démarche de satisfaction de l'intérêt général.

La Communauté de Communes regroupe plusieurs communes sur un territoire d'un seul tenant et sans enclave. Cette double condition n'est pas exigée pour les communautés de communes nées avant la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, ou issues de la transformation d'un district ou d'une communauté de villes en application de cette même loi (art. L. 5214-1 CGCT, dernier alinéa).

Visant à renforcer les intercommunalités, la loi NOTRe du 7 août 2015 a fait passer le seuil de constitution celles-ci de 5 000 à 15 000 habitants et prévoit qu'elles soient organisées autour de bassins de vie.

Certaines dérogations sont toutefois prévues pour les zones de montagne et les territoires peu denses, pour lesquels un seuil minimal de 5 000 habitants est possible. De même, les intercommunalités de 12 000 habitants au moins et récemment constituées pourront être maintenues (art. L5210-1-1 CGCT)

L'Intercommunalité rassemble des moyens dispersés et structure des initiatives locales. Elle favorise le développement économique local et relance la politique d'aménagement du territoire.

En conclusion, il s'agit de faire à plusieurs communes ce qui ne peut être fait à l'échelle d'une seule, qui plus est lorsque celles-ci sont de petites tailles comme c'est le cas en milieu rural.



La Communauté de Communes DRAGA

Création

La CC DRAGA existe depuis le 1er Janvier 2004 suite à la délibération du 19 Décembre 2003. La Communauté de Communes est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.). Ses règles de fonctionnement sont identiques à celles qui sont appliquées dans les communes ; elle exerce les compétences qui lui sont dévolues selon les mêmes principes et avec les mêmes pouvoirs.

Composition

En 2015, la Communauté de Communes DRAGA comptait 20 650 habitants pour 9 communes représentées (population DGF) :

Bidon (255 habitants)

Bourg Saint Andéol (7585 habitants)

Gras (752 habitants)

Larnas (364 habitants)

Saint Just d'Ardèche (1769 habitants)

Saint Marcel d'Ardèche (2608 habitants)

Saint Martin d'Ardèche (1230 habitants)

Saint Montan (1996 habitants)

Viviers (4091 habitants)



Les communes membres de la CC DRAGA en photos...

Bourg Saint Andéol



Bidon



Viviers



Saint Marcel d'Ardèche



Saint Montan



Saint Just d'Ardèche



Saint Martin d'Ardèche



Larnas



Gras

Les Etablissements Intercommunaux

Siège : Bâtiment La Marjolaine - Place Georges Courtial - 07700 Bourg Saint Andéol / 04 75 54 57 05
contact@ccdraga.fr / www.ccdraga.fr

Pôle Petite Enfance-Enfance-Jeunesse : Quai Tzélépoglou - 07700 Bourg Saint Andéol
contact.sej@ccdraga.fr / 04 75 54 30 67

Déchèterie de Bourg Saint Andéol : RD 86 - Zone de la Guigonne - 07700 Bourg Saint Andéol

Déchèterie de Viviers : Chemin des Perriers - 07220 Viviers

Agence postales de St Montan : Quartier Bauvache - 07220 St Montan

Agence postale de Gras : Le village - 07700 Gras

Agence postale de St Just d'Ardèche : Le village - 07700 St Just d'Ardèche

Agence postale de St Martin d'Ardèche : Le village - 07700 St Martin d'Ardèche

Présentation des Vice-Présidents de la CC DRAGA

Suite aux élections municipales de 2014, les conseillers communautaires nouvellement désignés devaient élire leur Président. Suite au conseil communautaire du Jeudi 17 Avril 2014, **Jean-Paul CROIZIER** a été reconduit dans ses fonctions de Président, pour un second mandat consécutif. Les conseillers communautaires ont également approuvé la désignation et le nombre (x 9) de Vice-Présidents qui composent dorénavant le Bureau Communautaire, chargé d'étudier les dossiers :

- **Jean François COAT** en charge du développement économique et de l'emploi - adjoint au Maire de Bourg St Andéol
- **Roland RIEU** en charge de l'environnement et des ordures ménagères- Maire de Saint Montan
- **Christian LAVIS** en charge de l'urbanisme – Maire de Viviers
- **Marc BOULAY** en charge du tourisme – Maire de Larnas
- **Michel BOUCHON** en charge de l'enfance jeunesse, de la communication et des ressources humaines - Maire de Saint Marcel d'Ardèche (remplacé par Mme DALLARD en Octobre 2015)
- **Pierre Louis RIVIER** en charge des finances – Maire de Saint Just d'Ardèche
- **Daniel ARCHAMBAULT** en charge de l'alimentation en eau potable, du SPANC et des digues – adjoint au Maire de Saint Martin d'Ardèche
- **André VERMOREL** en charge des énergies renouvelables, nouvelles technologies et transport à la demande – Maire de Bidon
- **Patrick GARCIA** en charge de l'habitat - Adjoint au Maire de Bourg Saint Andéol



Jean-Paul CROIZIER



de gauche à droite : M. COAT, M. RIEU, M. LAVIS, M. BOULAY, Mme DALLARD, M. RIVIER,
M. ARCHAMBAULT, M. VERMOREL, M. GARCIA



Fonctionnement de la CC DRAGA

Commissions thématiques : chaque commission est dirigée par un Vice-Président et est composée d'élus communautaires et/ou communaux

Aménagement de l'espace, Appel d'Offres CAO, Communication, COPIL, Développement Economique, Enfance Jeunesse, Energie et Nouvelles technologies, Environnement, Finances, Habitat, Ressources Humaines et Mutualisation, SPANC et Politique de l'Eau, Tourisme, CIID

Bureau : composé du Président et de 9 Vice-Présidents

Il étudie les propositions des commissions et prépare les Ordres du Jour des Conseils Communautaires.

Conseil Communautaire : Composé de 36 élus communautaires

Les élections de 2014 ont amené les citoyens à se prononcer sur leurs représentants communaux mais également à désigner leurs élus communautaires, qui actent les décisions, au nombre de 36.

Voici la composition du conseil communautaire de la CC DRAGA, par communes :

Bidon : Jean-Louis BREDAUT, André VERMOREL

Bourg Saint Andéol : Jean-Marc SERRE, Jean-François COAT, Valérie REVOL, Patrick GARCIA, Christine GARCIA, Maryline LANDRAUD, Régine MAITREJEAN, François DE VAULX, Patrick NANTIER (remplacé en Juin 2015 par M. Jean Noel BIANCHI), Serge MARTINEZ, Michèle PREVOST

Gras : Jean-Paul CROIZIER, Catherine VALETTE

Larnas : Marc BOULAY, Bernard CHAZAUT

Saint-Just-d'Ardèche : Pierre-Louis RIVIER, Isabelle ROSIN, Brigitte PUJUGUET-GUIGUE

Saint-Marcel-d'Ardèche : Michel BOUCHON, Bernadette DALLARD, Jean-Luc MARTIN, Sonia ROBASTON

Saint-Martin- d'Ardèche : Christine MALFOY, Daniel ARCHAMBAULT

Saint Montan: Roland RIEU, Monique GARIN, Christophe MATHON

Viviers : Christian LAVIS, Mireille BOUVIER, Denis RANCHON, Séverine PERRODIN, Michel THERENE, Christian MAULAVE, Alain BARNIER

Réalisation des actions

www.ccdraga.fr

Pôle Administratif et Financier Finances

Le budget principal se définit par défaut. Il comprend l'ensemble des recettes et des dépenses de la collectivité qui n'ont pas vocation à faire l'objet d'un budget annexe. Le budget principal permet en particulier de gérer toutes les activités relevant de services publics administratifs. Les budgets annexes, distincts du budget principal proprement dit, mais votés par l'assemblée délibérante, doivent être établis pour certains services locaux spécialisés (eau, SPANC, zones d'activités). Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

Budget Principal / Fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement des services, c'est-à-dire toutes celles qui reviennent régulièrement dans l'année et qui se consomment dans l'année.

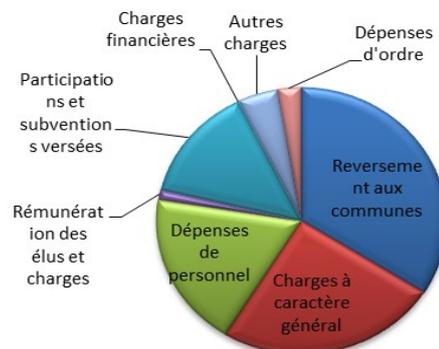
Exemple de dépenses : dépenses de personnel, fournitures et consommation courante (papeterie, carburant, téléphone,...), petit entretien (nettoyage, réparations), participation aux charges des organismes extérieurs (syndicats), intérêts des emprunts...

Exemple de recettes : dotation globale de fonctionnement, impôts et taxes, subventions perçues, valorisation des déchets, participation des familles aux activités Enfance Jeunesse...

Les dépenses de fonctionnement : 9 093 426,15€

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 9 093 426,15 € dont 8 857 209,06€ de dépenses réelles et 236 217,09€ de dépenses d'ordre.

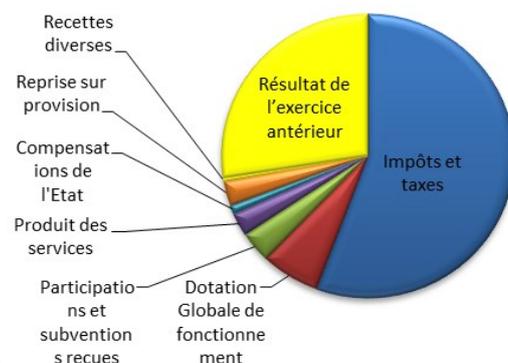
Dépenses réelles :	8 857 209,06 €
Reversement aux communes	3 093 024,19 €
Charges à caractère général	2 251 507,93 €
Dépenses de personnel	1 706 939,72 €
Rémunération des élus et charges	109 469,35 €
Participations - subventions versées	1 275 056,36€
Charges financières	7 844,72€
Autres charges	413 366,79 €
Dépenses d'ordre	236 217,09 €



Les recettes de fonctionnement : 14 265 308,74€

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 14 265 308,74€ dont 10 340 840,32 € de recettes réelles et 6 570,80€ de recettes d'ordre ; l'excédent de l'exercice antérieur étant de 3 917 897,62 €

Recettes réelles :	10 340 840,32€
Impôts et taxes	7 938 247,52€
Dotation Globale de fonctionnement	931 692,00 €
Participations et subventions reçues	501 602,90 €
Produit des services	374 093,21 €
Compensations de l'Etat	146 679,00 €
Reprise sur provisions	400 000,00 €
Recettes diverses	48 525,69 €
Recettes d'ordre	6 570,80 €
Résultat de l'exercice antérieur	3 917 897,62 €



Autofinancement : Le solde des recettes et des dépenses de fonctionnement permet de dégager un autofinancement de 5 171 882,59 €

Pôle Administratif et Financier Finances

Budget Principal / Investissement

La section d'investissement regroupe toutes les dépenses et recettes relatives à des opérations non répétitives. Elles comprennent essentiellement des opérations d'équipement qui se traduisent par une modification de la valeur et de la consistance du patrimoine de la Collectivité.

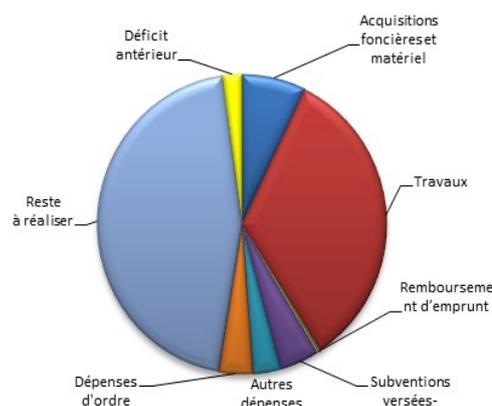
Exemple de dépenses : frais d'étude, acquisition de meubles et immeubles, travaux, remboursement du capital des emprunts, versement de subventions d'équipement.

Exemple de recettes : fonds de compensation de la TVA, subventions d'équipement reçues, emprunt,...

Les dépenses d'investissement : 3 572 149,47€

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 3 572 149,47 € dont 1 743 045,91€ de dépenses réelles, 135 919,65€ de dépenses d'ordre et 1 616 518,56 € de restes à réaliser ; le déficit de l'exercice antérieur étant de 76 665,35 €

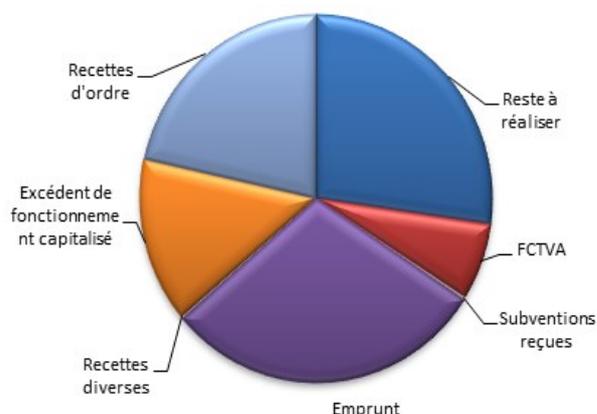
Dépenses réelles	1 743 045,91€
Acquisition foncières et matériel	254 854,67€
Travaux	1 207 566,54 €
Remboursement d'emprunt	11 895,11€
Subventions versées	158 071,53€
Autres dépenses	110 658,06€
Dépenses d'ordre	135 919,65 €
Restes à réaliser	1 616 518,56 €
Déficit exercice antérieur	76 665,35 €



Les recettes de d'investissement : 1 694 804,54€

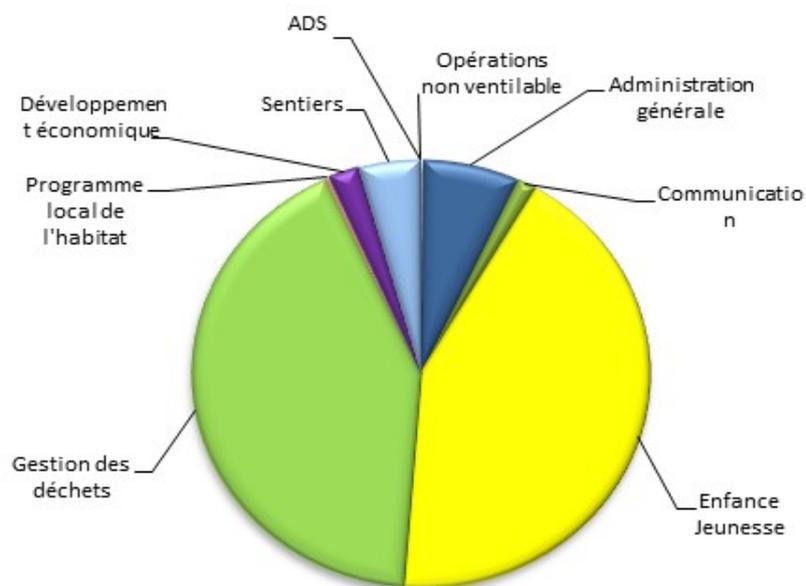
Les recettes d'investissement se sont élevées à 1 694 804,54 € dont 867 296,24€ de recettes réelles, 365 565,94 € de recettes d'ordre et 461 942,36 € de restes à réaliser.

Recettes réelles	867 296,24 €
FCTVA	114 465,00 €
Subventions reçues	3 750,00 €
Emprunt	500 000,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	247 201,24 €
Recettes diverses	1 880,00 €
Recettes d'ordre	365 565,94 €
Restes à réaliser	461 942,36 €

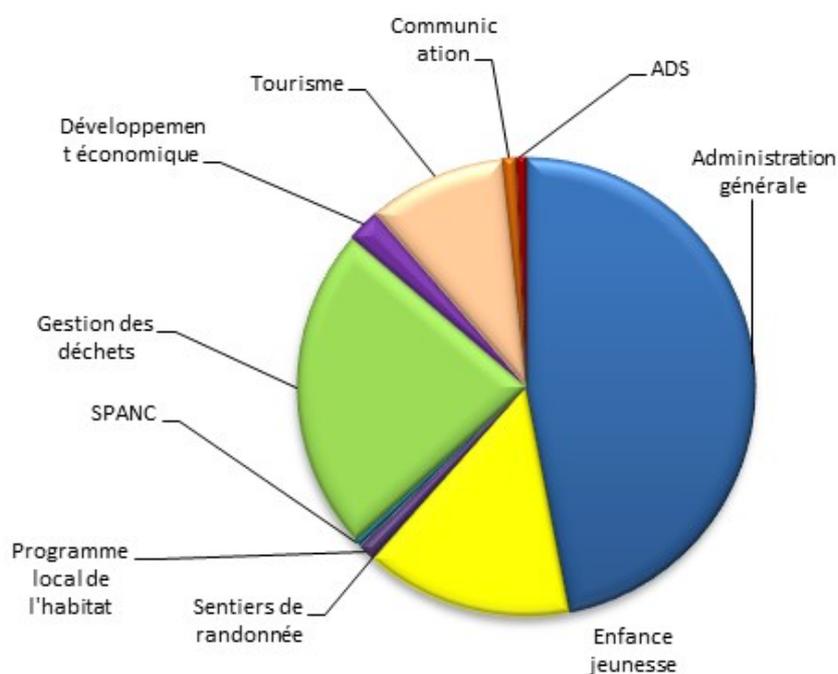


Autofinancement : Le solde des dépenses et recettes d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 1 877 344,93 €.

Dépenses réelles d'investissement par secteurs (+ reste à réaliser)

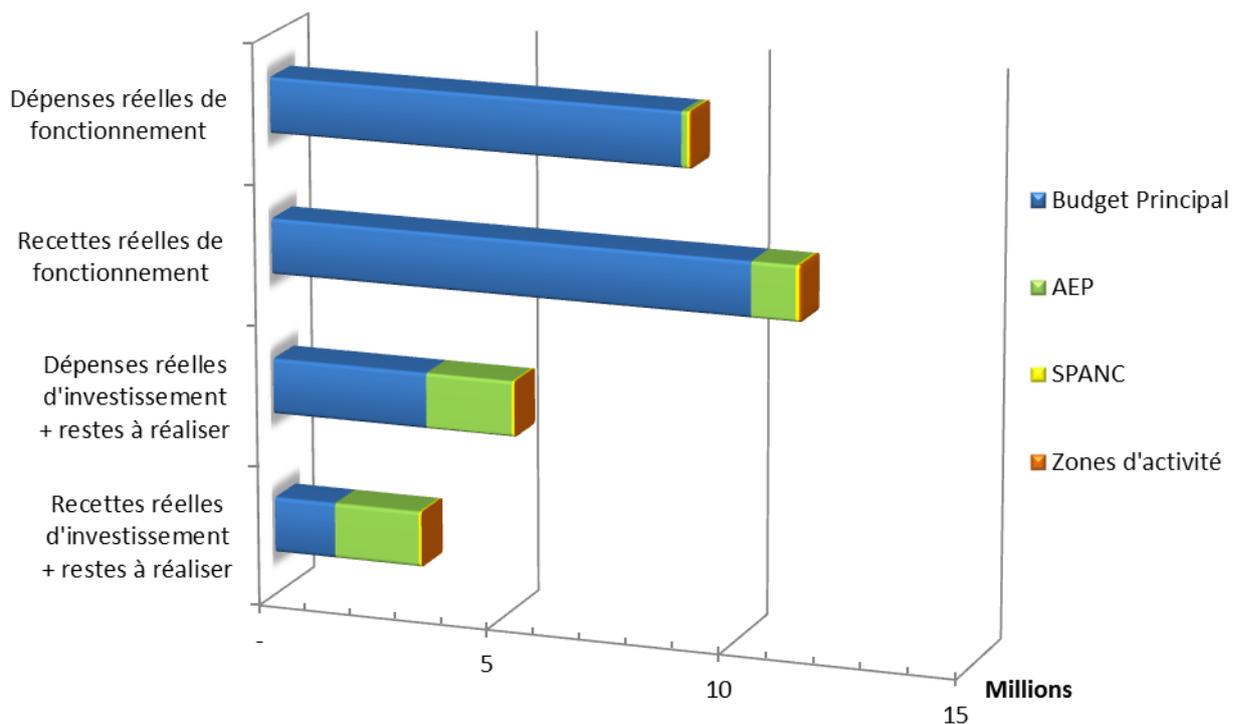


Dépenses réelles de fonctionnement par secteurs



Autres données financières

BUDGETS CONSOLIDES



Pôle Administratif et Financier Ressources Humaines

L'effectif permanent de la CC DRAGA s'élève à 47 agents au 31 décembre 2015.

Présentation générale de l'effectif permanent

Evolution de l'effectif

L'évolution des effectifs entre 2004 et 2015 est étroitement liée aux différents transferts de compétences et choix de mode de gestion intervenus au cours de cette période :

2006 : création des agences postales intercommunales

2008 : Développement économique, renfort administratif

2009 : gestion en régie des déchetteries

2011 : Programme local de l'Habitat, SPANC

2012 : transfert du personnel Enfance-Jeunesse

2014 : transfert de la compétence Tourisme (Délégation de la gestion à un EPIC / Personnel transféré et immédiatement détaché vers l'OTI)

2015 : création du service d'instruction du droit des sols

Une organisation par pôles de compétences

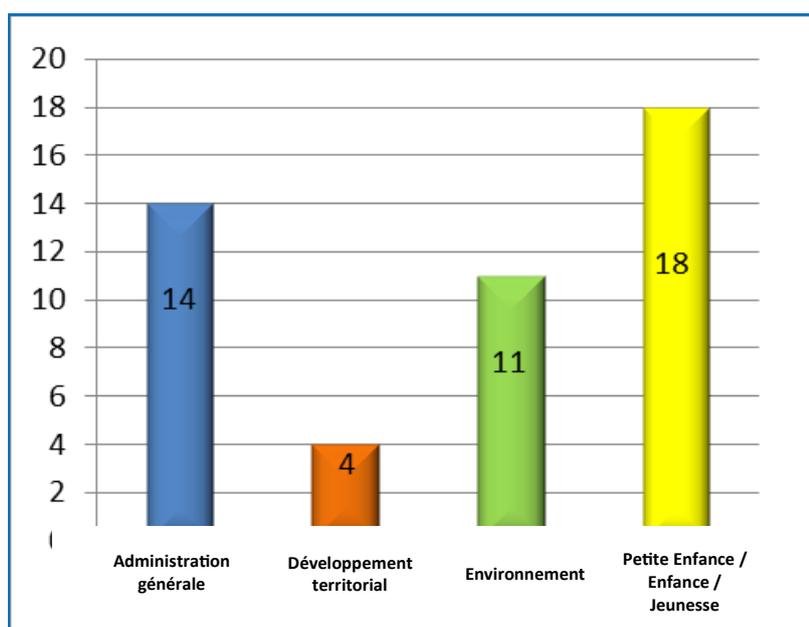
L'organisation des services de la communauté de communes est répartie selon 4 pôles de compétence :

Administration générale : accueil, finances, ressources humaines, agences postales

Environnement : collecte et traitement des déchets, Alimentation en Eau Potable, SPANC, services techniques

Petite Enfance/Enfance/Jeunesse : petite enfance, accueil de loisirs, actions jeunes

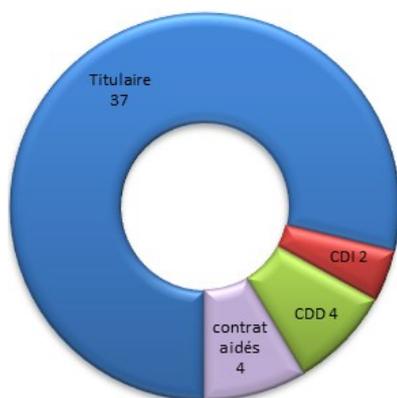
Développement territorial : développement économique, aménagement de l'espace, politique de l'habitat, tourisme, énergies et nouvelles technologies



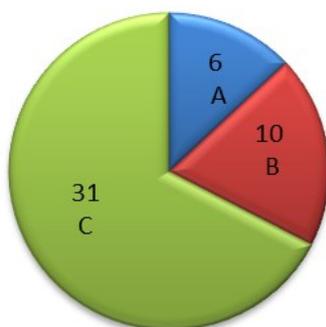
Pôle Administratif et Financier Ressources Humaines

Répartition de l'effectif par statut, catégorie et filière

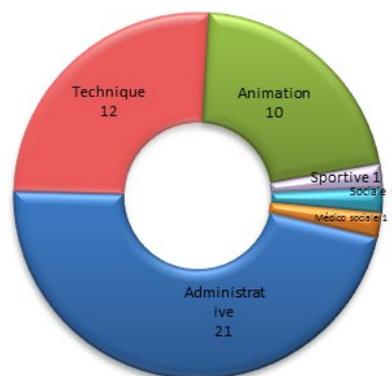
La grande majorité des agents de la CC DRAGA est titulaire de la fonction publique territoriale. Cela garantit la stabilité des effectifs et des actions engagées.



Effectif par statut



Effectif par catégorie

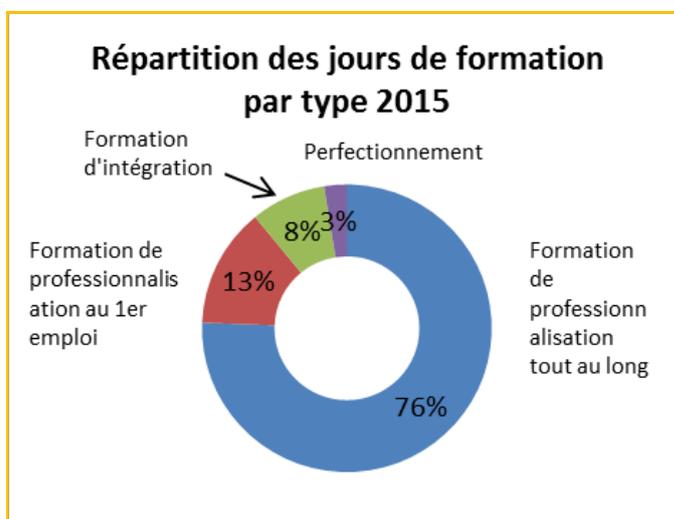


Effectif par filière

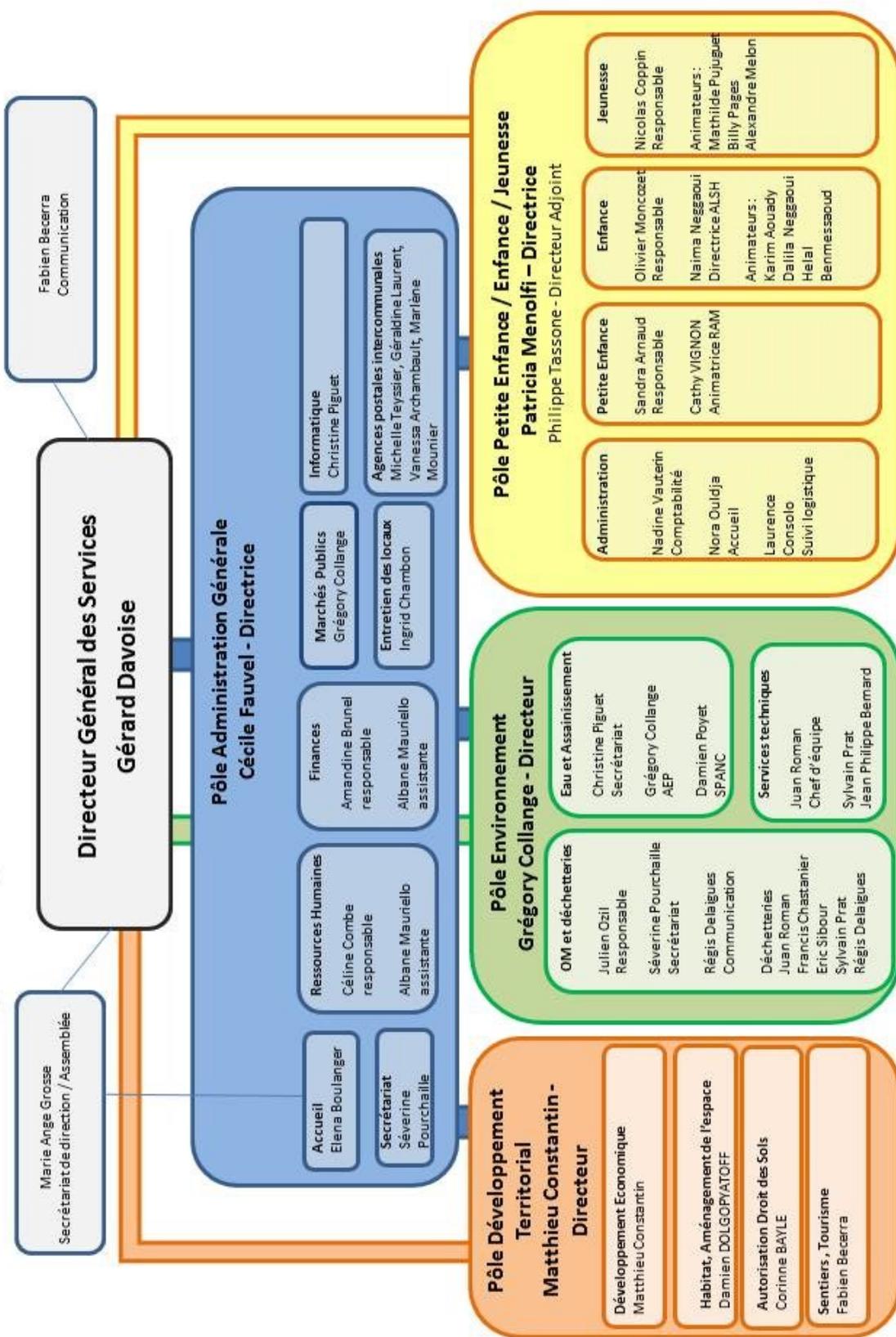
La formation des agents

Au total 122 jours de formation ont été suivis par les agents de la CC DRAGA, répartis en 45 sessions et bénéficiant à 28 agents, soit :

- « Intégration » : 5 jours – 1 agent
- « Professionnalisation 1er emploi » : 8 jours – 3 agents
- « Professionnalisation tout au long de la carrière » : 45 jours – 15 agents
- « Formation de perfectionnement » : 1,5 jours – 2 agents



Organigramme CC DRAGA



Agences Postales Intercommunales

Afin de garantir la proximité des services publics de la poste dans certaines communes du territoire, la Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche assure depuis 2006 la gestion des Agences Postales Intercommunales.

Les agences sont au nombre de 4. Celles-ci sont situées sur les communes de Gras, Saint Just d'Ardèche, Saint Martin d'Ardèche, Saint Montan.

Elles sont ouvertes du lundi au samedi de 9h à 12h (sauf Gras fermée le samedi). En 2015, cinq agents (4 titulaires et 1 remplaçant) de la Communauté de Communes assurent les services postaux tels que affranchissement, vente de timbres, dépôts des objets ordinaires, suivi et recommandés, contrat de réexpédition du courrier...mais aussi certains services financiers tels que retrait d'espèces sur compte.

La Communauté de communes assure le financement de l'ensemble des dépenses de fonctionnement de ce service (personnel et locaux), pour un montant total de 79 107.45 € en 2015. La Poste rembourse ces frais de gestion à hauteur de 69%.



Développement territorial

Création d'un service commun Autorisation du Droit des Sols

La Loi ALUR (Accès au logement et à un urbanisme rénové), datant de Mars 2014, a défini une nouvelle série de mesures notamment un encadrement des loyers, de nouveaux outils de lutte contre l'habitat indigne et une modernisation des règles d'urbanisme au travers de l'élaboration de Plans Locaux d'Urbanisme sur le périmètre des intercommunalités (PLUI). En effet, la loi ALUR a introduit notamment la fin de la gratuité de l'instruction des autorisations du droit des sols pour les communes membres d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 10 000 habitants. Les communes de la CC DRAGA sont concernées par cette nouvelle disposition réglementaire et ont dû s'organiser afin d'éviter toute dérive et octroi d'autorisations d'urbanisme tacites. Les élus de la CC DRAGA ont proposé de répondre à ce nouveau besoin et de trouver une solution à ce problème. Le travail de réflexion sur ce sujet a été mené en Commission thématique « Aménagement de l'espace », puis en bureau communautaire et acté par le Conseil Communautaire. Par un vote majoritaire, les élus de la CC DRAGA ont décidé la création d'un service commun pour l'instruction des documents d'urbanisme au 1er janvier 2015.

Pourquoi un service commun ? Face à la nécessité absolue de trouver une solution alternative au désengagement de l'Etat, il est apparu évident qu'une solution devait être trouvée au niveau intercommunal. Limiter l'impact sur les finances de la CC DRAGA, dans un contexte de rigueur budgétaire, étant une condition majeure de réussite sur les décisions des élus, la mutualisation entre les communes et la communauté de communes est apparue évidente. Pour les usagers, rien ne change ! la démarche reste identique : Il est toujours nécessaire de se rendre en mairie pour obtenir les formulaires nécessaires pour les instructions des autorisations relatives au droit des sols, la pré-instruction étant effectuée en Mairie. Cela concerne les certificats d'urbanisme, permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable, permis d'aménager. Puis, le dossier est transmis à la Communauté de Communes DRAGA au nouveau service instructeur en remplacement de la DDT (Direction Départementale des Territoires). Un projet de décision est envoyé en Mairie pour la validation finale de la commune concernée. En effet, le Maire conserve ses attributions en matière d'urbanisme.

Toutes les communes de la CC DRAGA ont décidé d'adhérer, à l'exception de la commune de Bourg Saint Andéol.



Nouveaux locaux pour le Pôle Développement Territorial

Conséquence directe du transfert de compétence sur l'instruction ADS, il a fallu trouver des locaux pour permettre de traiter les dossiers dans de bonnes conditions. La Mairie de BSA a donc mis à disposition des locaux au dessus de la poste à quelques mètres du siège de l'interco.

En attendant la construction future d'un siège, c'est l'ensemble du pôle Développement Territorial qui a été transféré dans ce bâtiment, suite à quelques travaux de rafraichissement.



Développement territorial

Signature de l'accord cadre sur l'étude de gisement foncier EPORA

La CC DRAGA et l'établissement public foncier d'état EPORA ont conventionné en 2015 dans le but de réaliser une étude de gisement foncier sur le territoire. Traditionnellement, EPORA intervient sur 4 axes :

- Développement des activités économiques et au recyclage des friches industrielles,
- Recomposition urbaine et création de logements,
- Grands projets structurants, d'intérêt régional ou national,
- Préservation des zones agricoles et des espaces sensibles.

Les élus de la CC DRAGA ont fait le constat qu'il devenait nécessaire de développer l'offre foncière actuelle suite à la vente des derniers terrains fin 2014-début 2015. Le territoire bénéficie d'une dynamique plutôt positive en terme de développement économique, il faut donc se donner les moyens de nos ambitions...Affaire à suivre !

Forum Sud Nucléaire et Forum de l'Emploi de BSA

Le pôle Développement territorial a participé à l'organisation de deux forums en 2015 :

- **Forum de l'emploi de BSA** : organisé par la mairie de Bourg-Saint-Andéol, en partenariat avec la Communauté de Communes DRAGA, Pôle Emploi et la Mission Locale. Il s'agissait d'un salon ayant pour objectif de proposer des jobs d'été et des emplois à plus long terme.
- **Forum Sud Nucléaire** : organisé à Saint Marcel d'Ardèche par Pôle Emploi Pierrelatte avec le soutien de la CC DRAGA. Organisé tous les trois ans sur le territoire CC DRAGA, l'objectif visé était de réunir tous les intervenants de la filière du nucléaire et de proposer du travail à des personnes sans emploi.



Appel à projet TEPOS / TEPCV

Lancé en décembre 2014 par le Ministère de l'Environnement, l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte a reçu plus de 500 dépôts de dossiers pour seulement 200 territoires élus. La CC DRAGA a été retenue à travers sa participation au Scot Rhône Provence Baronnies ! La démarche TEPOS/TEPCV a pour objectif de réduire la consommation d'énergie, diminuer les pollutions et le développement des transports, développer des énergies renouvelables, préserver la biodiversité, lutter contre le gaspillage, et sensibiliser ses territoires à la préservation de l'environnement.

Mais également en 2015...

- Mise en place d'une convention avec le SGGA afin de revoir la signalétique de randonnée pédestre,
- Participation à l'opération « Découvrez la Via Rhôna et ses territoires à Vélo électrique » en lien avec l'opérateur Vélogik et la CNR,
- Commercialisation des derniers terrains disponibles pour l'implantation d'entreprises diverses,
- Refonte de la signalétique du Banc Rouge pour une meilleure identification et circulation.



L'Office de Tourisme Intercommunal DRAGA

L'Office de Tourisme Intercommunal DRAGA a été créé le 1er Janvier 2014, date à laquelle la CC DRAGA a transféré la compétence Tourisme des communes à l'intercommunalité. Il est le résultat de la fusion de quatre OT existants du territoire (Viviers, BSA, St Martin d'Ardèche et Larnas). Il est piloté par un Comité de Direction composé de 17 personnes : 9 élus et 8 professionnels du tourisme.

En 2015, l'OTI a conseillé environ 41 000 visiteurs, géré plus de 2 000 fiches SITRA et traité plus de 10 000 appels dans ses antennes.

Un constat important : la clientèle de 2015 est surtout familiale à plus de 70 % en pleine saison, cela s'équilibre sur le reste de l'année.

Par ailleurs, le territoire reçoit tous types de clients à savoir :

- Les excursionnistes individuels
- Une clientèle de séjour (nature et/ou attirée par le climat)
- Une clientèle de randonneurs autour du patrimoine (naturel et autres)



Les salariés de l'OTI DRAGA ont beaucoup travaillé sur le positionnement du territoire afin de répondre au mieux aux attentes des touristes et se diversifier. Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en place une nouvelle identité du territoire. Le travail est en cours à ce jour.

Le tourisme s'appréhende aujourd'hui en terme d'économie, il devient donc un axe majeur de développement du territoire. Ce constat conforte donc les élus dans le choix du transfert de cette compétence afin d'avancer au même rythme, dans l'intérêt général.

De plus, un gros travail a été mené sur l'accueil, les offres, ainsi que sur la communication afin de rendre ce territoire plus attractif, de répondre aux attentes des touristes et des professionnels et de développer au mieux l'activité touristique.

Un rapport plus complet est consultable sur le site de la CC DRAGA.





Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain 2015-2020

Qu'est ce qu'une OPAH ?

Une OPAH est une action concertée entre l'Etat, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) ainsi qu'une ou plusieurs collectivités locales. L'objectif d'une telle opération est de requalifier dans son ensemble un quartier, une ville, un secteur rural en proposant sous certaines conditions des taux majorés de subventions. Il s'agit clairement d'une opération incitative car elle crée des conditions favorables à la réalisation de travaux.

Pourquoi une OPAH DRAGA ?

La volonté de mener cette opération est issue d'un constat de terrain révélant de nombreux dysfonctionnements et dégradations du parc de logements à l'échelle de la communauté de communes.

Aussi, la CCDRAGA a réalisé une étude pré-opérationnelle qui a permis de définir une stratégie d'interventions basées sur plusieurs axes :

- traiter les logements indignes en tenant compte des situations sociales difficiles (péril, insalubrité, exposition au plomb, saturnisme, etc.) ;
- envisager le renouvellement de certains îlots ou immeubles sans perspective de redressement et/ou de requalification en centre-ancien ;
- veiller à prévenir les situations de précarité énergétique des logements en incitant au recours aux énergies renouvelables et en améliorant la qualité de l'isolation ;
- remettre sur le marché locatif conventionné ou de l'accession les logements vacants et favoriser l'arrivée d'une nouvelle population ;
- favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap par des travaux d'adaptation et d'accessibilité des logements ;
- valoriser le patrimoine et l'architecture ;

Pour ce faire des subventions sont accordées aux porteurs de projet(s) qui envisageraient une action relevant des thématiques ci-dessus.

Qui peut bénéficier d'aides financières ?

Les aides sont distribuées en fonction de nombreux critères et différent que vous soyez propriétaires occupants soit propriétaires bailleurs. Sont pris en compte dans les deux cas, des considérations telles que les ressources, le type de logement...

Quels sont les travaux éligibles ?

- travaux de performance énergétique, être mieux chauffé...
- rénovation lourde de votre logement
- anticiper pour bien vieillir chez vous
- adapter votre logement à un handicap



Une équipe dédiée au service de la population

L'OPAH-RU DRAGA, c'est aussi une logistique complète à votre service du simple renseignement à l'accompagnement au montage de dossiers de subventions. Faites-nous part de votre projet par téléphone au 04 58 17 71 88 (n° dédié à l'opération), sur rendez-vous, par mail à l'adresse de l'opération contact@opah-draga.fr ou encore lors de nos permanences dans les mairies des communes souligées à partir du mois de Novembre 2015 :

Bourg Saint Andéol : Premier mercredi du mois, de 09h00 à 12h00
Saint Montan / Larnas : Deuxième mercredi du mois, de 14h00 à 17h30
Gras / Bidon : Deuxième vendredi du mois, de 09h00 à 12h00
Viviers : Troisième mercredi du mois, de 09h00 à 12h00
Saint Marcel d'Ardèche, Saint Just d'Ardèche, Saint Martin d'Ardèche : Quatrième mercredi du mois, de 09h00 à 12h00
CC DRAGA : Tous les vendredis après-midi 13h30 à 17h00, annexe à côté de La Poste



Plus d'infos sur www.opah-draga.fr



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU RHÔNE AUX GORGES DE L'ARDECHE



Environnement Gestion des déchets

Pose de la 1ère pierre de la déchèterie de BSA

L'année 2015 a été animée pour la CC DRAGA et placée sous le signe de la modernisation ! Le 19 Janvier 2015, les élus de la CC DRAGA, accompagnés de Monsieur Pascal TERRASSE représentant le président du Conseil Départemental, M. SAULIGNAC, ont posé la première pierre de la déchèterie de Bourg Saint Andéol, sous une pluie battante. Pour rappel, les travaux ont débuté en Janvier. Par la suite, le Conseil Départemental de l'Ardèche a financé et réalisé les travaux de la voirie d'accès au nouveau site. Ces aménagements sont intervenus à la fin des travaux et à la mise en service de la déchèterie fin novembre 2015. Quatre nouveaux quais ont été ajoutés. Le coût des travaux est estimé à un peu plus d'un million d'euros. La nouvelle déchèterie doit répondre à des apports toujours plus importants, à des besoins de la population qui ne cessent d'augmenter au vu de la législation, mais également des réglementations liées à de nouvelles dispositions du Grenelle de l'Environnement.

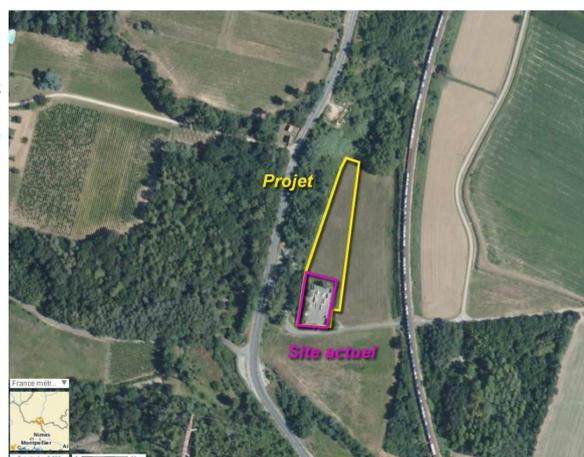


Déchèterie de BSA : les détails de ce changement

L'année 2015 marque un tournant dans la vie de la CC DRAGA ! En effet, sous l'impulsion des élus passés et présents, la communauté de communes change de statut et passe d'une communauté de commune de gestion à une communauté de communes de projets ! Il a fallu plus de deux ans de réflexion aux élus, ainsi qu'aux techniciens de la CC DRAGA pour réaliser ce type de projets d'investissement. Avec cette nouvelle déchèterie la CC DRAGA va se doter de nouveaux moyens d'offrir aux usagers une proximité et une qualité de service nécessaire pour notre territoire et ses habitants.

Ce projet est issu du souhait de la CC DRAGA de se responsabiliser encore plus, et par extension les usagers, vis-à-vis du rôle de chacun face au défi environnemental. Cette nouvelle déchèterie moderne et sécurisée devrait apporter satisfaction à ses usagers, particuliers comme professionnels, permettant l'apport de déchets en tout genre. Elle n'était plus adaptée pour répondre efficacement à la demande et permettre un rendement efficace. Elle reçoit 75 % des déchets collectés sur les installations existantes. La décision prise par la CC DRAGA a été de détruire l'installation existante afin d'en créer une nouvelle, conforme aux exigences techniques et aux nouvelles prescriptions réglementaires. Cette nouvelle installation dispose d'une capacité d'accueil supérieure à l'ancienne installation avec l'ajout de 4 nouveaux quais et de locaux de stockage en haut de quai, en adéquation avec les besoins actuels et à venir.

Il sera proposé aux usagers de trier et de déposer leurs déchets en fonction de leur nature. La nouvelle plateforme de 1800 m² facilitera l'accueil des usagers et la fluidité du trafic avec un sens de circulation instauré.



Environnement Gestion des déchets

Fonctionnement de la déchèterie

L'accès à cette déchèterie reste identique à celui que les usagers connaissent actuellement. En effet, les cartes d'accès sont toujours valables. Pour rappel, l'accès en déchèterie est illimité avec un maximum de 3 m³ par jour. L'accès aux professionnels reste payant.

Valorisation accrue

Les déchèteries sont de plus en plus fréquentées, les attentes en termes de développement durable et de tri sélectif sont de plus en plus importantes, et les filières de valorisations se multiplient. La CC DRAGA travaille donc avec ses partenaires pour s'adapter aux évolutions permanentes dans le but de réduire au maximum les coûts de gestion (collectes et traitements) de ces déchets tout en prenant en compte les nouvelles fonctions d'exploitation (manutention, conditions d'accueil, surveillance et conditions de nettoyage).

De plus, depuis 2014, la communauté de communes s'est inscrit dans une démarche environnementale accrue en lien avec l'association ECATE, en aidant financièrement celle-ci sur le projet de la Ressourcerie. La nouvelle déchèterie fait la part belle à ce projet avec la réalisation d'un espace dédié à cette valorisation.

Coût et aide de l'investissement

Le coût de cet investissement est de 1 141 742,05 euros TTC. Le financement a été assuré par la CC DRAGA avec le soutien financier du Conseil Général de l'Ardèche et de la Région Rhône Alpes.

Déchets acceptés

La liste des déchets acceptés est plus importante :

- Bennes : Métaux, gravats, déchets végétaux, cartons, tout venant, bois, pneus
- Containers : Verres, papiers, emballages, textiles
- Déchets Diffus Spécifiques (DDS) : piles, batteries, consommables informatiques, peintures et vernis, colles et graisses, produits phytosanitaires, huile de vidange et de friture...
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) : gros électroménager, écrans, informatique, téléphonie, lampes...

Implantation de Containeurs Semi Enterrés (CSE)

LA CC DRAGA a implanté 3 nouveaux point de collecte en CSE afin de remplacer des colonnes aériennes en mauvais état. Cette politique souhaitée par les élus permet aux usagers une gestion plus simple du tri et de faire des économies.

Les trois nouveaux points sont :

- Bidon. Montant : 41 600€ TTC
- Bourg Saint Andéol, Avenue Albertine Maurin. Montant : 42 100€ TTC
- Viviers, Pont Romain. Montant : 33 600€ TTC

Depuis 2012, c'est pas moins de 120 bacs de regroupements qui ont été retirés.



Carte d'accès aux déchèteries - PARTICULIER

Communauté de Communes DRAGA

Place Georges Courtial 07700 BOURG SAINT ANDEOL

04 75 54 57 05 / www.ccdraga.fr / contact@ccdraga.fr

Un rapport annuel est produit sur la gestion des Déchets, il est consultable sur le site internet www.ccdraga.fr.

Service Public Assainissement Non-Collectif

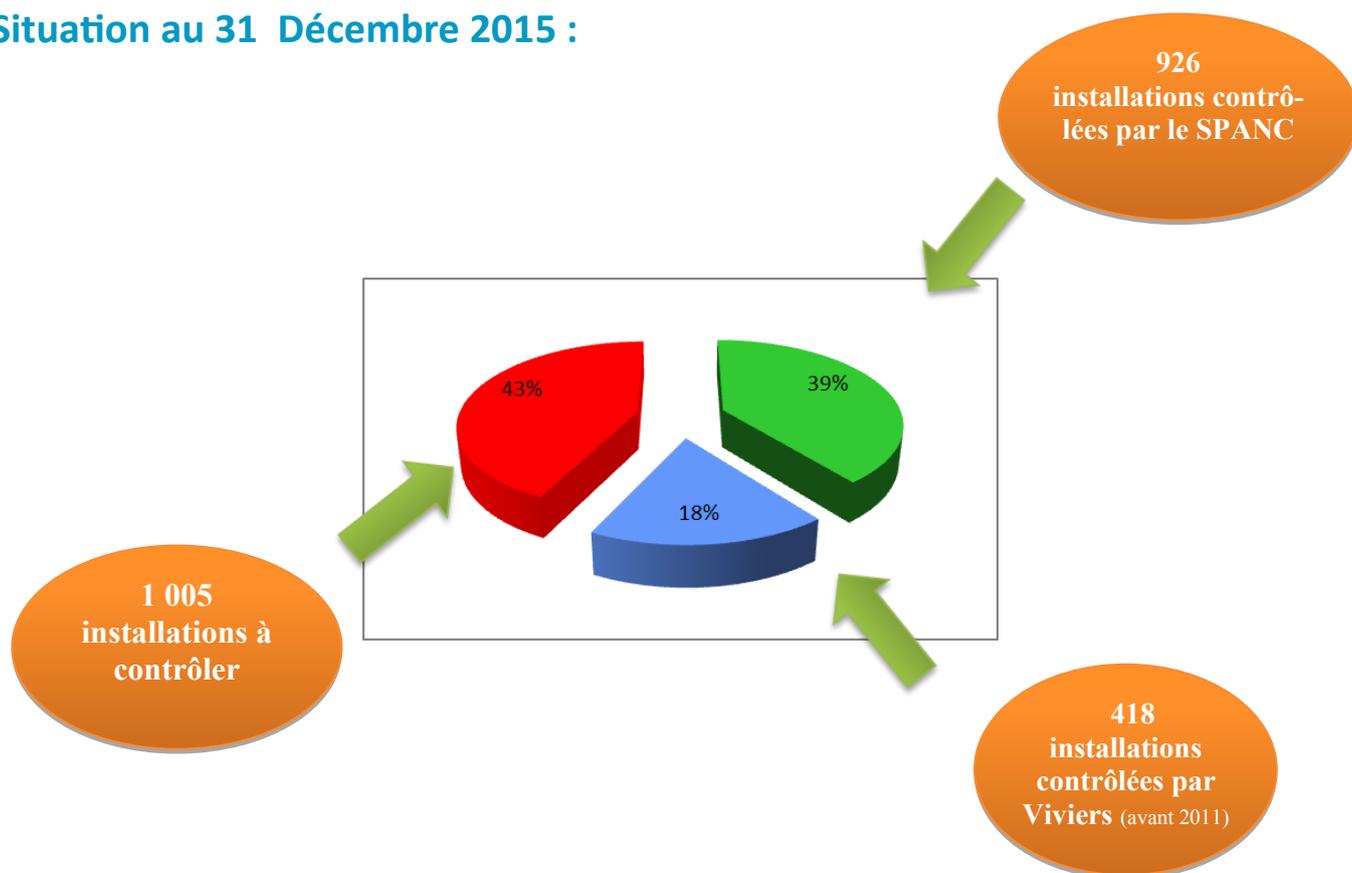
Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) a été transféré à la Communauté de communes DRAGA le 12 septembre 2011, conformément à la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Le service est doté d'un budget annexe au budget principal de la Communauté de Communes.

Tout immeuble existant ou à construire, affecté à l'habitation ou à un autre usage, et qui n'est pas raccordé à un réseau public de collecte des eaux usées, doit être équipé d'une installation d'assainissement non collectif, destinée à collecter et à traiter les eaux usées domestiques qu'il produit, à l'exclusion des eaux pluviales. Le SPANC est concerné par 2 349 installations d'ANC, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire de 20 650 habitants (source DGF).

Le Service Public d'assainissement Non Collectif a pour mission de contrôler les installations existantes avec une périodicité de 8 ans. Le service assure également l'instruction des dossiers d'ANC dans le cas des installations neuves et des réhabilitations. Il fournit au pétitionnaire une attestation de conformité, pièce indispensable pour le dépôt du permis de construire.

Dans le cas d'une vente, le SPANC doit être informé rapidement afin que les techniciens puissent venir contrôler l'installation et fournir au propriétaire le compte-rendu de la visite à destination du notaire.

Situation au 31 Décembre 2015 :



Un rapport annuel est produit sur le SPANC, il est bien entendu consultable au siège de la CC DRAGA, ainsi que sur le site internet www.ccdraga.fr.

Alimentation en Eau Potable

Cette compétence est la plus ancienne de la Communauté de Communes : elle était déjà exercée par l'ex-SIVOM du canton de Bourg St Andéol. Les opérations concernent autant le captage, le traitement, la distribution, que la recherche et la préservation de la ressource. Le Conseil Départemental de l'Ardèche et de l'Agence de l'Eau sont des partenaires privilégiés et contribuent au financement de certaines opérations. Chaque année, la CC DRAGA investit plus de 2 millions d'euros sur cette compétence. **Les délégataires, la SAUR pour la commune de Viviers, et Véolia pour les autres communes, produisent des rapports consultables sur le site de la CC DRAGA.**

Secteur Véolia

Comme les années précédentes, les analyses réalisées par l'ARS révèlent une excellente qualité de l'eau distribuée : 98.8 % de conformité pour les paramètres physico-chimiques et 100 % pour les paramètres microbiologiques.

Le nombre de clients a évolué du fait de la sortie de la commune de SAINT REMEZE de la Communauté de Communes, soit -591 abonnés pour la commune de SAINT REMEZE et -459 pour la CC DRAGA ce qui au final représente une évolution positive pour la CC DRAGA de 132 abonnés. Soixante et un nouveaux branchements ont été réalisés. Les volumes consommés (rapportés sur 365 jours) sont en baisse de 1.98 %. Le rendement de réseau augmente à 74.79 %. Le rendement est supérieur à celui demandé par le Grenelle 2 qui est fixé pour la CC DRAGA à 67.01 %. 168 fuites ont été réparées cette année dont 34 sur canalisation, 30 sur branchement et 104 sur poste de comptage. De nombreux équipements (canalisations,...) ont été renouvelés par Veolia.



Secteur SAUR

Les deux stations sur la commune de Viviers sont toujours en marche. On constate une augmentation du nombre de contrats sur l'année 2015 de l'ordre de 1%.

En outre, le réseau a connu de nombreuses améliorations qui ont permis d'augmenter le rendement sur ce secteur (+5,1%). Il est donc actuellement de 78.5 %.

Des compteurs de sectorisations devraient être mis en place afin de contrôler en continu les débits pour la partie sud de Viviers. Des travaux autour du réservoir de Valfleury et des réservoirs principaux devraient avoir lieu en 2016.

Une nouvelle ressource en Eau Potable espérée : Quartier l'Ilette à Saint Marcel d'Ardèche

La Communauté de Communes a lancé les essais de pompage longue durée du forage de l'Ilette. L'équipement mis en place pour les essais sera le matériel définitif qui pourra être utilisé en exploitation.

A ce jour, 100 m³/h sont disponibles en quantité, en qualité. Il reste à valider un certain nombre de paramètres notamment la teneur en sable, la turbidité, le fer.

En effet, il est essentiel, pour le choix des process et leurs dimensionnements futurs d'avoir une caractérisation la plus juste possible de ces paramètres.





Transport à la demande

En matière de transport, le Conseil Départemental délègue partiellement sa compétence aux collectivités (communes ou communautés de communes) souhaitant mettre en place un service de transport local spécifique (transport à la demande). La CC DRAGA est donc, depuis 2014, organisateur délégué de transport.

En conséquence, la Communauté de Communes définit les jours de fonctionnement, itinéraires, les points d'arrêts, les horaires et la tarification. Le Conseil Départemental intervient en appui financier et technique.

Comment ça marche ?

Il suffit d'appeler la centrale de réservation au 04 75 91 34 86 du lundi au vendredi (sauf jours fériés) entre 8h30 - 12h00 et 14h00 -17h00 et au plus tard la veille du trajet avant 17h (pour un trajet le lundi, pensez-y au plus tard le vendredi précédent avant 17h).

Je donne :

- mon nom
- le nombre de personnes à prendre en charge
- un numéro de téléphone où être joignable
- la commune de prise en charge et le point d'arrêt
- présentation à l'arrêt choisi. Le véhicule «Sept ici» (logo sur la carrosserie) me prend à l'heure choisie
- paiement du trajet dans le véhicule «Important»

Pensez à annuler votre trajet au plus tard la veille de votre déplacement en cas d'empêchement.

Tarif unique : Aller - retour 3 euros.





Horaires aller

Larnas
La Mairie 08:20
Les Ricorts 08:21

Gras
Le Village 08:31
Le Mas de Gras 08:35
Saint Vincent 08:36
Les Hellys 08:40

Saint Remèze
Briange 08:45
Ecole 08:50

Bourg-Saint-Andéol
Hôtel de Ville 09:11

Horaires retour

Bourg-Saint-Andéol
Hôtel de Ville 11:00

Saint Remèze
Ecole 11:21
Briange 11:26

Gras
Les Hellys 11:31
Saint Vincent 11:35
Le Mas de Gras 11:36
Le Village 11:40

Larnas
Les Ricorts 11:50
La Mairie 11:51



Petite Enfance-Enfance-Jeunesse

Projet éducatif de la CC DRAGA

En juillet 2007, les communes ont transféré à la communauté de communes la compétence partielle "action nouvelle en direction de l'enfance et de la jeunesse". Après quelques années de fonctionnement, en mai 2012, afin de donner de la cohérence aux actions sur le territoire, les communes ont transféré l'ensemble de la compétence petite enfance – enfance – jeunesse. Depuis 2014, les élus ont souhaité réactualisé le projet éducatif afin d'être au plus près des attentes et des besoins des jeunes et des familles notamment en s'appuyant sur un diagnostic qui a permis de faire un état des lieux de la politique enfance jeunesse, mais également de définir le nouveau projet politique en cette année 2015. Un diagnostic a été réalisé sur le territoire de la CC DRAGA permettant de faire émerger des thématiques sur lesquelles les élus doivent se pencher et ont servi de supports et de réflexions au projet établi en 2015 lors de 6 commissions EJ :

- Fonctionnement et développement
- Parentalité
- Questions sociales
- Temps libre et citoyenneté

Deux axes transversaux des thèmes abordés se dégagent du travail qui a été réalisé :

- la prise en compte de la réalité des jeunes et de leurs parents
- la dimension sociale
- En plaçant l'enfant au cœur de la démarche, les élus ont souhaité prendre des ancrages forts pour que ce projet puisse être librement exploré dans la relation éducative avec la possibilité de faire évoluer ses contenus éducatifs et pédagogiques dans le temps.



Les finalités du projet éducatif peuvent se traduire par le chemin que nous souhaitons emprunter, le but à atteindre et les valeurs qui nous animent pour développer notre politique enfance jeunesse.

En conclusion, le projet éducatif est un outil de référence autour duquel doivent être fédéré l'ensemble des acteurs locaux qui œuvrent en direction des enfants et des jeunes. Il exprime notre ambition d'offrir à tous les enfants et les jeunes habitants sur le territoire à travers l'accès à des loisirs diversifiés et de qualité. Au-delà de sa mise en œuvre par la CC DRAGA, le projet doit être porté par les élus afin d'avoir un rayonnement sur l'ensemble du territoire communautaire et de créer un maillage avec les partenaires associatifs et institutionnels. Celui-ci est consultable sur le site Internet de la CC DRAGA.

Mise en œuvre du projet politique : le projet pédagogique

En partant du projet politique souhaité par les élus CC DRAGA sur l'Enfance Jeunesse, les techniciens de la CC DRAGA ont donc mis sur pied en 2015 le projet pédagogique. S'appuyant sur des constats techniques issus de réflexions internes (points à améliorer, organisation du pôle, points positifs et négatifs...) mais aussi en se basant sur les critères d'évaluation validés par les élus CC DRAGA, Le pôle Enfance Jeunesse a donc établi un nouveau programme pour permettre aux enfants, jeunes ou ados de vivre des moments agréables, tout en acquérant des principes de vie en communauté, y compris de citoyenneté. Les animateurs du pôle ont donc matérialisé ce projet à travers tout un tas de thèmes tels que le vivre ensemble, le choc des générations, les préjugés...et ont adapté leur programme d'activités en fonction de cette feuille de route politique. Enfin, la méthodologie et le système d'évaluation ont aussi été retravaillé. Ce projet pédagogique est consultable sur le site Internet de la CC DRAGA.

Petite Enfance-Enfance-Jeunesse

Renouvellement du contrat Ej

La caisse d'allocation familiale et la Mutualité Sociale Agricole accompagnent les territoires dans une dynamique de projet pour garantir l'accès aux droits sur des champs d'interventions partagés.

A ce titre, la CC DRAGA, la CAF et LA MSA ont co-signé un Contrat Enfance Jeunesse qui est arrivé à échéance le 31 Décembre 2014. Les objectifs de ce contrat sont de renfoncer l'efficacité et la cohérence de la coordination des actions en direction des habitants du territoire, mais également de poser les jalons d'un diagnostic partagé élargi au soutien à la parentalité et à l'animation de la vie sociale. Le renouvellement d'un tel dispositif a permis de maintenir l'action de cofinancement de la CAF et de la MSA défini dans le cadre d'un plan d'action prévisionnel et d'un engagement financier réciproque sur une période contractuelle de 4 ans.

La commission Enfance Jeunesse est chargée du suivi de ce dispositif et la Directrice du Pôle enfance Jeunesse de sa coordination sur le territoire en partenariat technique avec la CAF.

Emergence de projets de Jeunes autour du Skate Park

En Mai 2012, un groupe de jeunes sollicite la mairie de St Just d'Ardèche au sujet de la construction d'un skate Park (pour trottinette et skate). Une première rencontre a lieu entre la communauté de communes, le groupe de jeunes, et le conseil municipal. Nicolas Coppin invite ces adolescents à s'inscrire aux activités de l'été pour réfléchir à l'élaboration d'un projet. Ces derniers ne se sont plus manifestés ce qui a mené à la reprise du projet en Mai 2013 par la CC DRAGA, convaincu de l'intérêt de celui-ci. Des « pass » Skate sont proposés durant l'été afin de faire participer les jeunes à la création de cet équipement pendant les vacances d'été, puis de nouveau à l'automne. Les jeunes se sont impliqués allant même jusqu'à aller rencontrer des élus de territoires voisins afin de collecter des informations utiles. L'année 2015 fut une année décisive sur ce projet car elle a permis la prise de décisions des élus sur la volonté de réaliser ce projet mais également la détermination du lieu d'implantation. Les travaux seront réalisés en 2016. La conduite de ce projet avait clairement des objectifs pédagogiques en direction des jeunes, permettant de créer une dynamique mais également politiques.



Constitution d'un groupe de travail acteur jeunesse

La CC DRAGA, à travers le pôle enfance jeunesse, a mis en place un groupe de travail acteur jeunesse autour des acteurs jeunesse, éducatifs et sociaux du territoire : la mission locale, le collège du Laoul, l'établissement scolaire Marie Rivier, le service médiation de Bourg Saint-Andéol, le territoire d'action sociale du département, l'adsea Ardèche, l'amicale laïque, l'association des parents d'élèves, le centre médico-social de Bourg-Saint-Andéol, l'association la voix du nord. L'objectif est de créer un espace de rencontres des acteurs gravitant autour des jeunes, de la jeunesse, des familles du territoire, un espace de connaissances des publics afin de mieux travailler avec eux, afin de coordonner les actions et de les rendre plus pertinentes et plus spécifiquement de permettre le croisement des regards afin de trouver des solutions aux problématiques des jeunes, de développer des partenariats et des collaborations en matière d'actions jeunesse et d'échanger sur ses pratiques professionnelles. Ce sont des premières bases d'un projet qui verra le jour en 2016.



Evènements de l'année 2015

Les Journées de la Petite Enfance

La Communauté de Communes DRAGA a remis ça ! Fort du succès de la première édition en 2014, les élus communautaires ont décidé de reconduire les Journées de la Petite Enfance sur le territoire, avec une deuxième édition qui a tenu ses promesses.

Pourquoi un tel évènement ? Le principal objectif de cette manifestation était d'offrir aux familles et aux jeunes enfants du territoire un événement convivial et vecteur de lien. Il est également important de valoriser la richesse et la diversité des actions mises en oeuvre en direction des familles. De nombreuses structures et organismes travaillent au quotidien en relation avec la CC DRAGA.

Dans quel but ? Ce genre de manifestation permet également de mettre en relation l'ensemble des acteurs du secteur (professionnels et gestionnaires bénévoles des services et structures) à travers une démarche de construction commune d'un évènementiel sur le thème de la Petite Enfance. Avec les Journées de la Petite Enfance, la CC DRAGA propose de faire connaissance avec ce secteur riche en services et structures.

Secteur Petite Enfance DRAGA ? Les acteurs de la Petite Enfance du territoire représentent environ 150 professionnels, une vingtaine de bénévoles dans les 4 structures en gestion associative (« Tournebulle » et « Les Mistouflets » à Bourg St Andéol, « les Ard-Choux » à St Martin, ainsi que « Les Pitchounets » à St Montan). Chaque année, ce sont environ 700 enfants âgés de 0 à 6 ans qui sont accueillis au sein des différentes structures du territoire. Sans oublier la centaine d'Assistantes Maternelles et le pôle Petite Enfance de la CC DRAGA, et la MAM les Cigaloux.

2 jours et 2 lieux : L'évènement s'est déroulé sur deux jours à savoir le Vendredi 27 Mars 2015 dès 20h30 à l'ensemble scolaire Marie Rivier à Bourg Saint Andéol avec l'organisation d'une conférence débat sur le thème « Etre parent aujourd'hui » et le Samedi 28 Mars 2015 dès 14h30 au complexe sportif intercommunal de St Marcel d'Ardèche. Des Animations et spectacle jeunes enfants ont été offerts à tous les participants.



Terres des Mômes

La Communauté de Communes DRAGA a organisé la 11ème édition du Festival Terre des Mômes le Dimanche 22 Novembre 2015. Comme son nom l'indique, c'est une journée festive pour les enfants mais également leurs parents, l'occasion rêvée de passer un moment en famille, de 3 à 99 ans ! Pour rappel, cet évènement célèbre chaque année l'anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Enfant, en ayant pour objectif de sensibiliser adultes et leurs enfants. De nombreuses animations étaient au programme autour de cet évènement devenu incontournable sur le territoire ! Une fois n'est pas coutume, le Complexe Sportif Intercommunal de Saint Marcel d'Ardèche a accueilli une vingtaine de jeux sur tables, des jeux gonflables, mini-voitures, un mur d'escalade... En clair, tous les ingrédients nécessaires pour voir des centaines d'enfants courir, sauter et grimper, en s'amusant et en toute sécurité !



Evènements de l'année 2015

Pour l'occasion, les animateurs du Pôle Petite Enfance-Enfance-Jeunesse de la CC DRAGA ont été mobilisés afin de garantir la réussite de cet évènement, et ainsi contribuer aux bonheurs de nos « bambins ».



Lézarder jeunes

Une journée qui a tenu toutes ses promesses ! La Fête de la Jeunesse version LEZARDER JEUNES a vu plus de 600 personnes venir s'amuser de 13 h à 20 h sur le quai Tzélépoglou à Bourg Saint Andéol.

Les défis étaient multiples :

- proposer un évènement festif en direction de tous les publics,
- faire participer les adolescents à l'organisation de cette journée à travers la Junior Association Even Jeuns,
- mettre un coup de projecteur géographique sur le Pôle Enfance Jeunesse de la CC DRAGA.

Les objectifs sont atteints malgré un soleil de plomb et une météo menaçante. De nombreuses activités se sont enchaînées comme les concerts de jeunes, les circuits de voitures télécommandés, sans oublier le « Ventre qui glisse » pour lequel tous les records d'affluence ont été battus. Un bilan donc très satisfaisant pour les animateurs des différents services de ce Pôle, ainsi que pour les élus CC DRAGA.





Communication

Un nouveau logo et une nouvelle charte graphique !

Le logo de la CC DRAGA datant de sa création en 2004, il devenait difficile de l'utiliser sur les supports de communication (lettre interco, page tribune, vêtements, partenariat de communication...). La commission communication travaillait depuis l'année 2014 sur la mise en place d'un nouveau logo et d'une nouvelle charte graphique qui lui serait associée afin de moderniser et rendre plus visible notre action. C'est chose faite depuis le 28 Mai 2015 !



Un exemple de mutualisation réussie : l'achat de panneaux lumineux d'information !

La Communauté de Communes DRAGA, la Commune de Bourg Saint Andéol et la Commune de Saint Just d'Ardèche ont acheté des panneaux lumineux d'information par le biais d'un fond de concours (50% chacun de la somme d'investissement et de fonctionnement). Ceux-ci sont installés depuis le mois d'octobre 2015 et permettent de donner des informations communales et intercommunales à la population. L'objectif étant de répondre au devoir d'information et de transparence de la vie politique locale. Le fournisseur de ces panneaux est la société LUMIPLAN, choisie après avoir répondu à une offre sur les plates formes de marché publics.





Communication



La communication de la CC DRAGA c'est :

- 10 lettres intercommunales aux thèmes variés, reprenant toute l'actualité des Pôles de la CC DRAGA
- 12 pages CC DRAGA dans la Tribune afin de combler le déficit d'information intercommunal dans les zones éloignées.
- des événements organisés en nombre (vœux à la population, inauguration...)
- une planification annuelle
- des articles de presse chaque semaine sur les 3 journaux locaux, quotidiens ou hebdomadaires
- une communication qui tend vers les nouvelles technologies de l'information et de la communication notamment à travers l'installation de panneaux lumineux à BSA et à St Just d'Ar-dèche
- une présence sur les réseaux sociaux de plus en plus forte
- un site internet mis à jour régulièrement
- une commission communication qui s'est réunie trois fois en 2015.
- un plan intercommunal CC DRAGA, le 1er depuis la création de la communauté de communes
- un travail en collaboration avec les services de la CC DRAGA (OPAH, gestion des déchets, EJ, politique de l'eau...)



Enchère Festives 2015

Les Enchères Festives ont pour objet de faire la promotion de la production viticole du territoire DRAGA, tout en mettant sur pied un évènement caritatif. En cette année 2015, la CC DRAGA, en partenariat avec le Rotary Club BVT, a mis en place la 4eme édition consécutive de ces Enchères Festives. Plus de 4 000 euros ont été récoltés pour venir en aide au « Centre Ressource » de Montélimar et à l'association « Au Fil Du Rhône ».

Pour cette 4ème édition, les élus CC DRAGA avait décidé de l'organiser au Palais des Evêques à Bourg Saint Andéol, ce qui a provoqué quelques problèmes au niveau de la communication et de la logistique. La reconduction en 2016 est désormais acquise.





Séminaires des élus

En 2015, le Président de la CC DRAGA, Jean Paul CROIZIER avait décidé de faire réfléchir les élus sur l'avenir de leur territoire. Les services de la CC DRAGA ont donc organisé deux journées de réflexions sur cette thématique, secondé par le cabinet d'étude CMN Partners. L'organisation de la réflexion fut la suivante :

- Un premier séminaire le 10 janvier pour présenter les fondamentaux
- Un deuxième séminaire le 7 février de partage de la situation et de priorisation des objectifs stratégiques pour le mandat
- Une restitution en fin d'année 2015

Après une brève introduction en forme d'état des lieux statistiques et financiers par les services de la CC DRAGA, une cinquantaine d'élus du territoire ont répondu à l'invitation de la CC DRAGA afin de mettre en commun, échanger, sur des thématiques claires à savoir :

- Quelles ambitions pour le territoire de demain ?
- Quels besoins par rapport à l'action menée aujourd'hui ?
- Quels projets pour l'avenir ?

L'enjeu d'une telle réflexion était d'amener les élus à imaginer les besoins de la population, du territoire, des entreprises, mais également imaginer la vie de nos citoyens CC DRAGA à moyen/long terme. Cela devait conduire les élus actuels mais aussi futurs à se positionner, faire des choix stratégiques essentiels pour atteindre le but fixé. Le graphique ci-dessous résume le contenu des réflexions menées :

- *DRAGA Terre de possibilités*
- *Le tourisme, atout fort du territoire*
- *Une terre de services adaptés aux besoins de la population*
- *Dynamisme Rassemblement des compétences Activité économique Gisement d'énergie Association de citoyens*
- *Un territoire authentique et dynamique*
- *Une exception ardéchoise*
- *La CC DRAGA devient TEPOS (Territoire à Energie Positive)*
- *Un territoire respectueux de l'environnement*





Communauté de Communes DRAGA

La Marjolaine
Place Georges Courtial
07700 Bourg Saint Andéol

Adresse mail : contact@ccdraga.fr
Site internet : www.ccdraga.fr

